



Notre réf.: 37C/011/2024

Dossier suivi par :	Thomas DOS SANTOS
Téléphone :	247-74631
E-mail :	thomas.dosSantos@mai.etat.lu

Luxembourg, le 11 septembre 2024

## AVIS

Conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la commission d'aménagement, ci-après dénommée « *la commission* », dans sa séance du 5 juin 2024, à laquelle assistaient les membres Messieurs Frank Goeders, Robert Wealer, Fabio Ottaviani, Flávio Amado et Madame Elena Lalueza, a émis à l'unanimité des voix le présent avis au sujet du projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Lorentzweiler concernant des fonds situés à Lorentzweiler, Bofferdange, au lieu-dit « *4 édifices* », présenté par le collège des bourgmestre et échevins de la commune précitée et élaboré par Zeyen+Baumann S.à r.l. Le représentant-expert Sven Fiedler assistait avec voix consultative à la séance.

La présente modification ponctuelle de la **partie graphique** du PAG vise :

- aux lieux-dits 82 et 109, Route de Luxembourg à Lorentzweiler ainsi qu'aux lieux-dits 152 et 158, Route de Luxembourg à Bofferdange, la **suppression** du classement des bâtiments y afférents en tant que « *construction à conserver* », et leur **reclassement** en tant que « *immeubles ou objets classés monuments nationaux* ».

La modification est sollicitée en vue d'adapter la protection des bâtiments en question à la situation actuelle.

La présente modification ponctuelle de la **partie écrite** du PAG vise :

- l'adaptation de l'article « *24.3 Protection du patrimoine culturel* » à la situation actuelle.

La commission avise favorablement la modification ponctuelle précitée du PAG.





Réf.: 37C/011/2024

Suite au présent avis, la commission d'aménagement prie l'autorité communale de transmettre une version coordonnée en double exemplaire des parties graphique et écrite impactées par la présente modification lors du renvoi du dossier pour approbation.

Le Président de la  
commission d'aménagement



Frank Goeders